



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 14/12/2022

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Subvention 2023 à l'association « Service de remplacement »**Décision n° 22 12 12**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance

Monsieur Michel CALMET, Vice-président chargé du développement économique, fait part de la demande de subvention pour l'année 2023 de l'association « Service de Remplacement Alpes-Maritimes ».

Cette association a pour vocation de remplacer les exploitant(e)s agricoles sur leurs exploitations en cas d'absences, choisies ou subies.

Le remplacement des exploitant(e)s agricoles est utilisé durant des périodes limitées afin de leur permettre de s'absenter, se former, prendre des congés, s'investir dans les organisations professionnelles agricoles sans que cela remette en cause la pérennité de leur outil de travail.

Sur l'année 2022, au 31 octobre 2022, ce sont 37 jours qui ont été réalisés et 15 qui sont en cours de réalisation et qui devront être confirmés lors d'un prochain suivi.

En termes d'agents de remplacement, 4 de ses salariés résident sur le territoire Pays des Paillons et se sont partagés 607 heures de travail, toujours arrêtées au 31 octobre 2022.

Compte tenu de l'attention que la Communauté de Communes a toujours portée sur l'agriculture et les exploitations agricoles du territoire, le Vice-président propose, après avis favorable du Bureau du 28 novembre dernier, d'accorder une subvention de 1 500 € pour l'année 2023 à cette association.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

Vu la compétence « actions de développement économique » telle que définie dans l'article 8 des statuts de la Communauté de Communes ;

-Décide d'allouer à l'association « Service de Remplacement Alpes-Maritimes » une subvention d'un montant de 1 500,00 € pour l'année 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 30

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

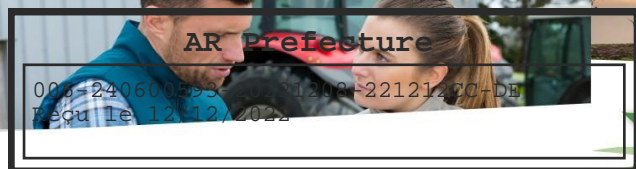
M.BRUN



LE PRÉSIDENT

C. PIAZZA





Communauté d'Agglomération du Pays des Paillons
À l'attention de Monsieur le Président,
55 bis route départementale 2204
06 440 Blausasc

Nice, le 30 Novembre 2022

Objet : Demande de subvention – Service de Remplacement Alpes Maritimes

Monsieur le Président,

Le Service de remplacement est une association loi 1901 présente au sein des Alpes-Maritimes ainsi que dans l'ensemble des départements français et d'Outre-mer. Notre vocation est de remplacer les exploitant(e)s agricoles sur leur lieu de travail, au tarif le plus avantageux. Nous recrutons les personnes adaptées pour chaque situation qu'ils rencontrent.

Nos agriculteurs oeuvrent quotidiennement afin de produire l'alimentation qui demain sera dans notre assiette. Cet investissement et cette passion, les mènent à des situations d'épuisement et de détresse professionnelle. **Notre Service a pour objectif de porter assistance aux agriculteurs confrontés aux difficultés du quotidien.**

L'agriculture moderne doit faire face à de nouvelles problématiques telles que le renouvellement des générations agricoles ou la transmission des savoirs-faire. Pour répondre à ces différents enjeux, nous faisons de notre mieux pour démocratiser l'agriculture.

Être agriculteur est un métier qui a du sens. Nous anticipons leur besoin tout en permettant à ces hommes et ces femmes de pouvoir se reposer en dehors de leur exploitation. Il est important d'agir maintenant

Le service de remplacement participe à de nombreux événements agricoles et sociaux, tel que des forums de recrutement, permettant à la fois de faire connaître l'agriculture maralpine forte de ses produits et riches de ses exploitants, mais surtout d'attirer une main-d'œuvre qui considère l'emploi agricole comme une utopie.

Le Service de Remplacement se veut d'être un facilitateur de l'accès à l'emploi. En 2021, nous comptons 165 agriculteurs adhérents au sein de notre territoire des Alpes-Maritimes, en faisant appel à plus de 175 agents permettant la réalisation près de 4000 journées de remplacement.

Nous vous sollicitons, par la présente, pour **une subvention d'un montant de 1 500 euros**, afin de pouvoir mener à bien nos engagements. Votre aide permet de nourrir cet écosystème agricole vertueux : les besoins de remplacement de nos adhérents sont créateurs d'emplois agricoles pour l'ensemble de nos communes. Notre impact est à la fois pour les agriculteurs et pour les demandeurs d'emplois.

A titre informatif, le coût d'une journée de remplacement se porte pour notre association à 200 euros. Le montant que vous déciderez d'allouer à nos agriculteurs demeure à votre entière discrétion.

Notre équipe administrative reste à votre entière disposition pour toute précision que vous jugeriez nécessaire à l'étude de notre demande. Elle est joignable au 04 93 21 17 02 ou par mail alpes-maritimes@servicederemplacement.fr.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre sollicitation. Dans cette attente, nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, l'expression de nos très respectueuses salutations.

Michael DEL GIUDICE
Directeur
Service de Remplacement Alpes-Maritimes

SERVICE DE REMPLACEMENT
des Alpes-Maritimes
Box 116 - MIN Fleurs 6
06296 Nice Cedex 3
N° SIRET : 412 673 503 00016

Service de Remplacement Alpes-Maritimes - MIN Fleurs 6 - Box 116 -
06296 Nice Cedex 3
04 93 21 17 02 / 06 59 12 94 63 – alpes-maritimes@servicederemplacement.fr -
www.servicederemplacement.fr

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

*Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016*

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> première demande <input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
 Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
 Direction/Service
- Conseil départemental**
 Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité** Communauté d'Agglomération du Pays des Paillons.....
 Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Service de Remplacement Alpes-Maritimes

Sigle de l'association : SRAM / SR06 Site web: www.servicederemplacement.fr

1.2 Numéro Siret : 14 | 1 | 7 | 6 | 7 | 3 | 5 | 0 | 6 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 |

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W | 0 | 6 | 2 | 0 | 0 | 3 | 1 | 4 | 9 |
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : MIN FLEURS 6 - BOX 116

Code postal : ..0...6...2...9...6.. Commune : Nice.cedex.3

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : TREINS Prénom : Nicolas

Fonction : Président

Téléphone : ..0.4.9.3.2.1.1.7.0.2. Courriel : alpes-maritimes@servicederemplacement.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : DEL GIUDICE Prénom : Michael

Fonction : Responsable Administratif

Téléphone : ..0.4.9.3.2.1.1.7.0.2. Courriel : michael.delgiudice@servicederemplacement.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Service de Remplacement PACA et Service de Remplacement FRANCE.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	9
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	38
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	18,32
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	158

5. Budget¹ de l'associationAnnée 20~~23~~ ou exercice du auBudget supplémentaire -
demande pluriannuelleSuppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	3 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	479 812
Achats matières et fournitures	3 000	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	104 938
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	4 300	Chambre régionale Agriculture	17 438
Locations	1 500	DREAL	14 000
Entretien et réparation	1 300		
Assurance	700	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	800	Région Sud	19 900
62 - Autres services extérieurs	18 500	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 500	Département Alpes-Maritimes	20 000
Publicité, publication	400		
Déplacements, missions	5 500	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	10 100		
63 - Impôts et taxes	0	Communes, communautés de commun ⁺	20 000
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	558 000	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	399 000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	8 000
Charges sociales	141 500	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	17 500	Aides privées (fondation)	5 600
65 - Autres charges de gestion courante	6 200	75 - Autres produits de gestion courante	5 250
		756. Cotisations	5 250
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	590 000	TOTAL DES PRODUITS	590 000
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Remplacement d'agriculteurs/agricultrices de la Communauté d'Agglomération du Pays des Paillons sur leurs exploitations par des salariés issues de la Communauté d'Agglomération du Pays des Paillons

Objectifs :

Réaliser 15 journées de remplacement pour les agriculteurs afin d'anticiper l'épuisement professionnel des agriculteurs par des salariés issus de la Communauté d'Agglomération du Pays des Paillons afin de promouvoir l'emploi agricole au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays des Paillons

Description :

Nos agriculteurs réalisent un minimum de 70 heures par semaine afin de produire l'alimentation qui demain sera dans notre assiette. Cet investissement et cette passion, les mènent à des situations d'épuisement et de détresse professionnelle.

Notre Service a pour objectif de porter assistance aux agriculteurs confrontés aux difficultés du quotidien. N'oublions pas que l'agriculture doit faire face à de nouvelles problématiques comme le renouvellement des générations agricoles ou la transmission des terres et des savoir-faire. Nous anticipons donc leur besoin tout en permettant à ces hommes et ces femmes de pouvoir se reposer en dehors de leur exploitation. Il est important d'agir maintenant.

Actuellement, nous comptons 158 agriculteurs au sein de notre association des Alpes-Maritimes, ces derniers génèrent de l'emploi en faisant appel à plus de 175 agents permettant la réalisation de 4000 journées de remplacement.

Être agriculteur est un métier qui a du sens. Le service de remplacement participe à de nombreux événements agricoles et sociaux. Permettant à la fois de faire connaître l'agriculture maralpine forte de ses produits et riches de ses exploitants, mais surtout attirer une main-d'œuvre qui considère l'emploi agricole comme une utopie. C'est pourquoi notre impact est à la fois pour les agriculteurs et pour les demandeurs d'emplois de la Communauté d'Agglomération du Pays des Paillons

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

L'ensemble des agriculteurs et agricultrices adhérents du Service de Remplacement dont l'exploitation se situe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays des Paillons

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

L'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Pays des Paillons

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Les moyens sont les suivants :

- deux personnes en administratif en charge de la gestion du Service de Remplacement
- des agents de remplacement chargés de réaliser les remplacements sur les exploitations agricoles

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	9	
Salarié	36	22
dont en CDI	10	6
dont en CDD	25	15
dont emplois aidés ⁴	1	1
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

 oui non Si oui, combien (en ETPT) :10
Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 3 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 3 |**Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**

Le nombre d'exploitants qui au sein du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays des Paillons aura bénéficié de remplacement sur son exploitation pour motifs de répit.

Egalement, le nombre de salariés en 2023 issus du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays des Paillons et qui auront effectué des missions pour le Service de Remplacement.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	72 000
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	3 000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0	chambre régionale d'agriculture	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		Region SUD PACA	1 500
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Communauté d'Agglomération du P	1 500
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	85 000	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	60 000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	18 000	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	7 000	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	15 000	Fonds propre Service Remplacement	25 000
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	100 000	TOTAL DES PRODUITS	100 000
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de.....1500€⁵, objet de la présente demande représente1.50%⁶ du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Nicolas TREINS
représentant(e) légal(e) de l'association Service de Remplacement Alpes-Maritimes

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

- inférieur ou égal à 500 000 €
 supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 1500 € au titre de l'année ou exercice 20.23
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.
=> Joindre un RIB

Fait, le 29/11/22..... à Nice.....

Signature



⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.